Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 022-212201750-20251127-DELIB2025_131-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 13
- Absents : 2
Date convocation : 20/11/2025
Date affichage : 20/11/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Michel VIMONT, Maire.

Présents : M. VIMONT Michel, Maire, M. OREAL Sylvain, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline, Adjoints.
M. ANDRIEUX Claude, Mme LELIONNAIS Catherine, Mme MOISAN Annie, Mme LEVEQUE Mélinda, M. PENHARD Yohan, M. HINGANT Pierre, M. VANDENBOSSCHE Sylvain, M. TARDY Christian, M. SIMON Ludovic, M. BEAUREPAIRE Olivier.

Absent excusé : M. LE BELLEGUY Serge qui donne procuration à Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline, Mme BORNIER-FEAT Fabienne qui donne procuration à M. ANDRIEUX Claude

Secrétaire de séance : M. PENHARD Yohan

DELIBERATION N°2025-131

OBJET : Projet de salle multi-activités – validation de l'avant-projet sommaire (APS)

M. le Maire rappelle que pour répondre aux besoins de sa population et de ses associations, le Conseil Municipal a décidé de réaliser une salle multi-activités, capable d'accueillir des manifestations socio-culturelles, des activités sportives douces (gym, pilate…), de l'art floral, des réunions….

Dans le cadre du projet de construction d'une salle multi-activités, la maîtrise d'œuvre a été attribuée à Mathias DENIAUD et Jordan FORGER, architectes.

Pour travailler sur ce projet, trois réunions ont eu lieu en présence de la maîtrise d'œuvre.

- La **1ère réunion** s'est déroulée avec le groupe de travail (composé d'élus) dédié au projet.
3 scénarii ont été présentés avec les avantages et les inconvénients de chaque solution (contexte, orientation, contraintes techniques, vues, vis-à-vis avec le voisinage).
Après échanges, les membres du groupe de travail ont opté pour le 3ème scénario présenté.
Des échanges ont eu lieu sur l'implantation, le plan d'aménagement, les surfaces, les associations utilisatrices.
L'objectif de cette réunion était de valider l'implantation du bâtiment sur le site afin de le présenter aux associations.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 022-212201750-20251127-DELIB2025_131-DE

- La **2ème réunion** a eu lieu en présence des associations.
Chaque association a pu s'exprimer sur le projet et confirmer ses besoins par rapport à l'utilisation de cette salle.

Suite aux échanges, les architectes ont réajustés l'esquisse pour prendre en compte les remarques des intervenants et répondent au mieux aux demandes des futurs usagers.

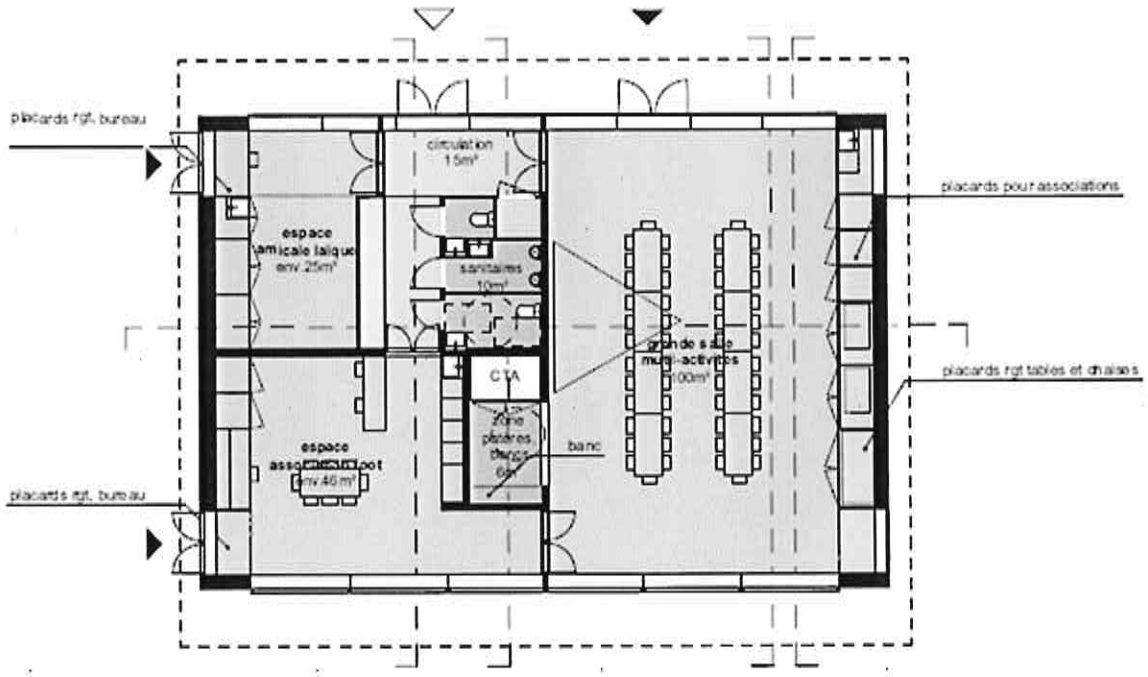
- Lors de la **3ème réunion**, les architectes ont présenté l'avant-projet sommaire (APS) au groupe de travail, avant validation en réunion de Conseil Municipal.

Quelques choix techniques ont été présentés (chauffage, VMC, matériaux…). Ces points seront abordés dans la phase de l'APD (avant-projet définitif) à la réunion du Conseil Municipal de décembre.

Le groupe de travail a validé le projet d'esquisse, quelques modifications ont été demandées sur le plan : emplacement de « l'espace bar » à déplacer dans le local du foot, suppression de fenêtres dans la grande salle et modification des placards…

- Présentation de l'APS
Dans cette phase, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la répartition générale des espaces intérieurs et extérieurs.

Présentation de l'esquisse :



Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 022-212201750-20251127-DELIB2025_131-DE

Vu l'exposé ci-dessus,
VU la délibération n°2025-094 du 19 juin 2025 lançant le projet de salle multi-activités,
VU la délibération n°2025-108 du 18 septembre 2025 attribuant la maîtrise d'œuvre à Mathias DENIAUD et Jordan FORGER,

Le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité, l'avant-projet sommaire tel que présenté ci-dessus, relatif au projet de construction d'une salle multi-activités.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Publié le 01/12/2025
Transmis en Préfecture le 01/12/2025
Document exécutoire à compter du 01/12/2025

Le Maire	**Le secrétaire de séance**
Michel VIMONT	Yohan PENHARD

MAIRIE DE PLEDRAN (Côtes d'Armor)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site